Je vous prie de trouver ci-après le lien avec le site du Ministère de l'Economie concernant les fiches de la DAJ:

- sur la MAPA :<http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-a-procedure-adaptee-article-28-cmp>

-sur les  OAB :<http://www.economie.gouv.fr/daj/FT-offre-anormalement-basse>

et ci-après le lien avec le site du CNOA concernant:

- "le guide de la commande publique de maîtrise d'œuvre" et la fiche "la procédure adaptée clefs en mains" : <http://www.architectes.org/outils-et-documents/commande-publique/>

-la méthode de calcul du prix horaire de l'agence: <http://www.architectes.org/outils-et-documents/les-contrats-types/>